



Conseil communal d'Arzier-Le Muids

Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 10/2023 :

Demande de crédit de CHF 1'450'000.-- TTC pour l'amélioration structurelle des alpages communaux.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 2 mai 2023 avec Madame la Syndique Louise Schweizer et Messieurs les Municipaux Christian Dugon et Nicolas Ray puis a délibéré à la suite de cette entrevue. La commission tient à remercier la Syndique et les Municipaux pour leur disponibilité et la qualité de leurs réponses.

1. Remarque préliminaire

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

2. Examen du préavis

Intégration au plan d'investissement : Cet objet est prévu partiellement dans le plan d'investissements à hauteur de CHF 950'000.-.

Budget : L'estimation globale des coûts a été établie par un mandataire spécialisé et tient compte d'un divers et imprévus de 11,6%.

Une planification des différents objets est prévue sur 5 ans, ce qui répartit également l'investissement sur la même durée.

Ces travaux seront subventionnés en partie (73%) par la Confédération et le Canton.

Au final, le coût des travaux à charge de notre commune serait de CHF 391'500.- TTC (27%).

Les charges financières annuelles moyennes s'élèvent à CHF 63'316.67.

Modalités de financement : le financement de ce préavis est prévu par un emprunt.

Amortissement : l'amortissement de cet investissement est prévu sur 30 ans

Risques particuliers liés à cet investissement : Aucun risque particulier lié à cet investissement n'a été identifié.

Amendements : Aucun.

Demande de crédit de CHF 1'450'000.-- TTC pour l'amélioration structurelle des alpages communaux.

3. Conclusions

Après en avoir pris connaissance et l'avoir examiné et débattu en commission, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal No 10/2023 tel que présenté par la Municipalité :

1. D'adopter le préavis municipal N° 10/2023 relatif à la demande de crédit de CHF 1'450'000.-- TTC pour l'amélioration structurelle des alpages communaux.
2. De financer ce dernier par l'emprunt.
3. D'amortir ce dernier sur 30 ans.

Arzier-Le Muids, le 11 mai 2023

Pour la Commission des finances :

Christian BRÜGGER

Frédéric GUILLOUD

Didier HERMANN

Pascal VOUTAT

Flavio BOSCARDIN

Rapporteur